

Le Monde

L'Etat ne nomme pas assez de femmes aux postes les plus prestigieux

Selon les chiffres du « Monde », en 2017, parmi les 1 039 personnes nommées pour la première fois sur l'un des 6 000 emplois concernés par la loi Sauvadet, seules 36 % étaient des femmes. La loi impose 40 %.

Par Benoît Floc'h Publié le 20 février 2019



Un statue de Marianne à l'Élysée. Photo prise en octobre 2018.

JACQUES DEMARTHON / AFP

En matière de féminisation des postes, l'Etat n'arrive pas à tenir ses promesses. Selon les éléments que *Le Monde* a recueillis, il ne parvient plus, pour la première fois depuis 2012, à respecter le quota assurant l'égalité entre les femmes et les hommes dans les nominations aux plus hauts postes de l'administration (Etat, collectivités locales, hôpitaux). En 2017, parmi les 1 039 personnes nommées pour la première fois sur l'un des 6 000 emplois concernés par la loi Sauvadet, seules 36 % étaient des femmes. Or, cette loi, votée en mars 2012 afin de favoriser l'égalité au sommet de l'Etat, impose un taux minimum de 40 % de personnes de chaque sexe.

La situation n'est guère meilleure pour les postes les plus prestigieux, ceux pourvus en conseil des ministres ou sur décret du président de la République. En 2017, sur les 219 personnes nommées, seules 32 % étaient des femmes (35 % pour les primo-nominations). Il s'agit, par exemple, des directeurs d'administration centrale, des ambassadeurs, des préfets, des recteurs ou encore des chefs de service.

La loi Sauvadet avait prévu une montée en charge progressive : 20 % en 2013 et 2014, 30 % en 2015 et 2016, puis 40 % à partir de 2017. Jusqu'en 2016, tout s'est bien passé. Le taux de « primo-nominations féminines » est passé de 32 % en 2013 à 35 % en 2016. Une progression lente, mais en phase avec les objectifs de la loi. Depuis 2017, ce n'est plus le cas. La marche est devenue trop haute.

« On ne sera pas à 40 %, mais on progresse »

Le gouvernement préfère, cependant, voir le verre à moitié plein. Dans le rapport, non encore publié, qui dresse le bilan 2017 de l'application de la loi Sauvadet, il tient pour acquis « *l'ancrage [du dispositif] dans les politiques de ressources humaines menées par les employeurs de l'ensemble de la fonction publique* ». « *Depuis 2013, poursuit le rapport, le taux de primo-nominations féminines augmente chaque année. Il est passé de 32 % en 2013 à 36 % en 2017.* » L'entourage d'Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès de Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, on se montre optimiste. « *On progresse. Et c'est positif* », souligne-t-on, en indiquant que le projet de loi de transformation de la fonction publique, présenté le 13 février, améliore encore le dispositif.

Par ailleurs, « *aujourd'hui, insiste une source proche du dossier, quand on prend tous les plus hauts cadres en poste, c'est-à-dire pas uniquement les nominations, 28 % sont des femmes. Elles n'étaient que 19 % en 2014. Je vous rappelle que dans les comex [comités exécutifs] des entreprises privées du CAC 40, elles ne sont que 17 %. En termes de féminisation, l'Etat est donc en avance. Surtout que les postes confiés aux femmes ne sont pas des petits postes.* »

Le rapport souligne également que la situation est variable d'une fonction publique à l'autre : si le taux de « primo-nominations féminines » n'est que de 36 % dans l'Etat et de 34 % dans les collectivités locales, il atteint 49 % dans les hôpitaux.

Pour autant, le résultat global étant insuffisant, les administrations fautives devront s'acquitter d'une pénalité, également prévue par la loi Sauvadet : 90 000 euros par nomination manquante. Cela représentera un montant global de 4,5 millions d'euros. Quatre ministères (les armées, Bercy, l'intérieur et les affaires étrangères) devront régler 2,3 millions d'euros et dix-sept collectivités locales devront payer 2,2 millions d'euros.

Les sommes récoltées serviront à alimenter le fonds destiné à financer des actions en faveur de l'égalité professionnelle dans la fonction publique, créé par un protocole d'accord signé en novembre entre M. Dussopt et les syndicats.

Revoir la gestion des carrières

Devant la lenteur de la progression, certains doutent de l'utilité des quotas. Le ministère de la justice, par exemple, a été épinglé en 2016 alors qu'il s'agit d'une administration très féminisée (65 % des magistrats sont des femmes). Sans compter que ce même ministère a failli être sanctionné en 2017 par erreur, alors même qu'il respecte dorénavant le quota imposé par la loi Sauvadet.

« *L'augmentation du nombre de femmes dans l'encadrement a, en réalité, débuté au milieu des années 2000, rappelle Alban Jacquemart, maître de conférences en science politique à l'université Paris-Dauphine et coauteur du Plafond de verre et l'Etat (Armand Colin, 2017). Le dispositif Sauvadet n'a pas infléchi cette courbe. Peut-être, cependant, a-t-il permis d'éviter qu'elle ralentisse. Quoi qu'il en soit, ajoute-t-il, les quotas s'attaquent aux effets mais pas à la racine des mécanismes qui produisent les inégalités. C'est à chaque niveau qu'il faudrait intervenir, et pas seulement au sommet.* » Pour l'universitaire, c'est toute l'organisation du travail et la gestion des carrières qui sont « *à revoir* ».

De fait, le précédent rapport public sur les « nominations équilibrées », celui sur les chiffres de 2016, reconnaissait que l'on ne pouvait se contenter de quotas. « *L'une des limites du dispositif actuel, y lisait-on, est qu'il ne permet pas de lutter contre l'inégal accès des femmes aux corps d'encadrement supérieur (catégorie dite A +), et à l'intérieur d'un même corps aux grades les plus élevés.* »

De même, « *les employeurs publics doivent désormais impérativement s'attacher à rechercher et à repérer des profils en dehors de leur strict périmètre ministériel. L'ouverture des viviers est ainsi devenue déterminante pour faire progresser les femmes dans l'accès aux postes de responsabilité.* »

Inutile, la loi Sauvadet ? « *Ce n'est pas une loi de pacotille, proteste une source gouvernementale. Elle est extrêmement engageante et suivie. Quand un ministère ne respecte pas ses engagements, je peux vous dire que c'est la honte... Si on ne l'avait pas, je ne sais pas où nous en serions.* »